

Règlement du parcours d'obstacles « LA BAZ' A L'AIZ »

I. L'organisation

La Communauté des Communes du Bazadais et l'ensemble des associations sportives vous proposent la première édition de la «**LA BAZ' A L'AIZ** » qui se déroulera le samedi 8 juin 2024 au lac de Taste à Captieux de 9h à 14h.

II. L'évènement

La «**LA BAZA L'AIZ** » est un parcours d'obstacle de 2 km, autour du lac à Captieux, qui consiste à effectuer les 17 obstacles et à franchir la ligne d'arrivée en famille. C'est une activité destinée au grand public et qui ne constitue pas une compétition. L'organisateur ne procédera pas au chronométrage des participants.

L'état d'esprit de cette journée est de passer un bon moment en famille, en prenant le temps nécessaire. La convivialité, l'entraide et la bonne humeur seront de rigueur tout au long du parcours.

Un village sport-santé sera proposé au public ou il pourra participer à l'ensemble des activités proposées.

III. Condition de participation

Il n'y a pas d'inscription à faire au préalable pour participer au parcours d'obstacles.

Pour les personnes âgées de moins de 18 ans, la participation est soumise à la présence d'un parent.

La participation est gratuite.

IV. Le départ

Il n'y a pas d'horaires précis de départ. L'organisateur fera partir des vagues de 10 personnes maximum toutes les 5 minutes (adaptable en fonction du monde présent ce jour-là). Le dernier départ est prévu à 12h30.

Nous retrouverons 2 espaces bien précis qui seront proposées au niveau de la zone de départ à retrouver 5 minutes avant le départ :

- la zone 1 : briefing des consignes et échauffement avant le départ
- la zone 2 : départ du parcours

V. Le parcours

Le parcours est réparti autour du lac de Taste à Captieux. Différents obstacles à franchir et/ou à faire (grimper, sauter, ramper, porter...) sont positionnés sur le parcours.

Chacun est libre de franchir ou d'éviter un ou plusieurs obstacles en fonction de ses aptitudes, courir n'est pas obligatoire. Il peut être aidé pour les franchir également.

En cas d'échec sur un obstacle, le ou la participant(e) peut réaliser 3 tentatives consécutives. Au-delà et afin de fluidifier le parcours, il devra continuer son parcours.

Chaque participant est seul responsable de son parcours. Il engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire, y compris lors des franchissements d'obstacles et des passages en eau, s'il n'a pas respecté les règles élémentaires de sécurité ou les consignes spécifiques annoncées par l'organisateur.

Tout participant se doit de porter secours et assistance à un tiers qui serait en difficulté durant l'épreuve et ce jusqu'à ce que celui-ci soit en état de reprendre le bon déroulement de l'épreuve, ou soit pris en charge par l'organisation. En outre, chacun s'engage à respecter les indications des organisateurs, des personnes postées sur le parcours et des personnels de secours de l'organisation.

Pour des raisons de sécurité, la direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de dernière minute au niveau du parcours.

VI. Tenu vestimentaire / Matériel

Il est conseillé de ne pas courir bras et jambes nues, afin de minimiser les risques de blessures. Il faut penser également à retirer les bijoux (collier, piercing ...) et à attacher les cheveux si nécessaires.

Il est recommandé de porter des vêtements proches du corps pour éviter qu'ils ne s'accrochent, et qu'ils soient déchirés ou souillés.

Le transport de matériel, quel qu'il soit est fortement déconseillé durant le déroulement de l'épreuve. Toutefois, pour les équipements apportés par un participant (lunettes, caméra, téléphone...), leur détenteur est seul responsable de leur conformité, leur entretien et leur garde. L'organisateur ne serait être tenu responsable de toute perte, vol ou dégradation de ce matériel. Et ce, même s'il en a la garde.

L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès aux participants ne respectant pas les points ci-dessus.

VII. Médical / Sécurité

Tous les obstacles sont sécurisés par un ou plusieurs bénévoles.

VIII. Stationnement

Un parking gratuit sera proposé à toutes les personnes voulant se rendre sur le site (participant ou accompagnant). L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des biens d'autrui. Le passage des véhicules de secours devra impérativement être possible en tout lieu.

IX. Droit à l'image

Par sa participation, le participant autorise, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

Conformément aux dispositions de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, en particulier le règlement européen 2016/679 sur la protection des Données (le « RGPD »), vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification sur ses Données personnelles.

X. Assurance et responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Le participant admet que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et risques.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

XI. Respect de l'environnement

Au vu de la propreté du site, l'ensemble des participants devront respecter l'environnement, ne rien jeter en dehors des poubelles positionnées sur le site et de ne pas allumer de feu, les BBC sont interdits sur le parcours mais également sur le village d'accueil, notamment sur les zones de parking.